

J. CARCOPINO

---

# SALLUSTE

LE CULTE DES *CERERES* ET LES NUMIDES

---

(Extrait de la *Revue historique*, tome CLVIII, année 1928)

---

PARIS

1928

[*Les tirages à part ne peuvent être mis en vente*]

Bibliothèque Maison de l'Orient



134459

A Monsieur Salomon Reinach,  
membre de l'Institut.  
hommage respectueux, reconnaissant et dévoué

J. CARCOPINO

---

Reception

## SALLUSTE

LE CULTE DES *CERERES* ET LES NUMIDES

---

(Extrait de la *Revue historique*, tome CLVIII, année 1928)

---

PARIS

1928

## SALLUSTE

### LE CULTES DES CERERES ET LES NUMIDES

---

Les inscriptions latines recueillies depuis quatre-vingts ans en Algérie et en Tunisie attestent, par leur nombre et par l'ampleur de leur aire de dispersion, la vitalité, sous l'Empire, d'un culte qui, s'il n'est peut-être pas exclusivement africain<sup>1</sup>, n'a pris néanmoins de développement et d'importance que dans l'Afrique du Nord : le culte des *Cereres*.

Les savants modernes se sont naturellement demandé quelle était cette double Cérès à laquelle il était consacré. M. Audollent a soutenu que le pluriel *Cereres* associait, dans la religion composite des Africains, la Cérès italo-grecque et *Caelestis*, forme latinisée de la Tanit carthaginoise<sup>2</sup>. Mais, quelque érudite ingéniosité qu'il ait dépensée au service de cette opinion, elle n'a guère été partagée, et je crois, pour ma part, qu'il est tout à fait impossible de la retenir. D'une part, la combinaison qu'elle recouvre est trop artificielle et savante pour avoir gagné, avec l'aisance et la rapidité que nous savons, la faveur populaire. D'autre part, il n'est point contestable que le culte purement grec des Cérès de Syracuse, Démèter et Korè, les deux déesses Thesmophores, a été adopté par Carthage dès le début du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. En 396 av. J.-C., le Punique Himilcon avait mis le siège devant Syracuse<sup>3</sup> : campé sur l'Olympieion, près de la source Cyanè, il s'était approché des murs en ravageant tout sur ses pas ; et, sans même respecter la majesté des sanctuaires, il livra au pillage le temple des Thesmophores. Mais, à la fin de l'été, la malaria, qui sévissait dans les marécages de l'Anapo, décima son effectif, paralysa son offensive et finit par affaiblir sa résistance au point qu'il ne put, ni s'opposer aux victorieuses sorties de Denys l'Ancien, ni l'empêcher de détruire une partie de ses

1. Cf. l'inscription de Pouzzoles, *C. I. L.*, X, 1585. En sens contraire, mais à tort, semble-t-il, J. Toutain, *Les cultes païens*, I, p. 346.

2. Audollent, *Mélanges Cagnat*, Paris, 1912, p. 359-381.

3. Diodore, XIV, 70 et suiv.

vaisseaux. Renonçant à sa présomptueuse entreprise, il rentra péniblement à Carthage, avec les misérables débris de sa flotte et de son armée. Les Carthaginois attribuèrent cette défaite et la révolte de leurs sujets berbères, qui s'en était suivie, à la juste colère des deux déesses ; et, persuadés qu'ils ne pourraient sans doute réparer ces désastres qu'à la condition d'introduire chez eux la religion qu'ils avaient outrageusement profanée, ils prirent, nous dit Diodore, un décret par lequel « ils admettaient dans leurs temples Démèter et sa fille Korè, inconnues d'eux jusqu'alors ». Dorénavant, « ils offrirent aux deux déesses des sacrifices suivant les rites grecs et choisirent parmi les Grecs les plus considérés qui résidaient dans leur ville ceux qui devaient présider au service des nouvelles divinités<sup>1</sup> ». Désormais, et par un phénomène qui serait étonnant si l'on oubliait que Carthage a de plus en plus subi l'attraction du monde hellénistique, ce culte étranger ne se séparera plus de la vie punique, du nom même de Carthage ; et il renaît instantanément avec elle, lors de sa résurrection, après 44, sous la forme d'une colonie romaine : *colonia Julia Concordia Carthago*<sup>2</sup>. Et, à quelque période qu'ils appartiennent, les documents qui le rappellent accusent ou soulignent le caractère grec dont il fut empreint à son passage en Afrique et qui ne s'y est jamais plus effacé. Sur un ex-voto de *Thuburbo Maius* (Henchir Kasbate), façonné en forme de petite chapelle, a été sculptée l'image d'un porc<sup>3</sup>, l'animal dont les Carthaginois avaient une sainte horreur<sup>4</sup>, mais dont, en revanche, Cérès-Démèter a partout exigé l'immolation<sup>5</sup>. Tandis qu'une inscription de *Vaga* (Béja) honore la Cérès grecque, *Ceres graeca*<sup>6</sup> — ce qui, à la rigueur, pourrait encore prêter à la discussion — une autre, récemment découverte à *Cuicul* (Djemila), dont je remercie M. Gsell de m'avoir signalé l'existence et

1. Diodore, XIV, 77.

2. Cf. Gsell, *Rev. histor.*, 1927, CLVI, p. 1-21. Dans cet important travail, M. Gsell a établi, sans contradiction possible, que la colonie romaine de Carthage a été fondée après la mort de César et avant 40 av. J.-C. Sur la foi d'un texte de Solin, il en attribue la *deductio* à l'année même de l'assassinat du dictateur ; mais, pour ce faire, il est obligé de rejeter le témoignage d'Appien. Il est possible, je pense, de concilier Solin et Appien, en considérant la date fournie par le premier comme l'anticipation officielle, suggérée par le second, d'un événement qui n'a dû se réaliser qu'au lendemain de la conclusion du second triumvirat, et par la volonté concordante des triumvirs : d'où le surnom de *Concordia* imposé à la colonie de Carthage, comme à celles de Capoue et de Bénévent, déduites aussi en 42.

3. Publiée par A. Merlin, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1912, p. 154.

4. Cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, IV, p. 44.

5. Cf. Gsell, *ibid.*, p. 248. On notera, de même, l'image d'une truie sur des inscriptions dédiées aux *Cereres*, à Utique (*C. I. L.*, VIII, 25378), près de Thala (*R. E. A.*, 1916, p. 182) et dans la région de Theveste (Tébessa) : Gsell, *Inscriptions latines d'Algérie*, 3517.

6. *C. I. L.*, VIII, 10564 = 14381.

M. Albertini de m'avoir communiqué une exacte lecture, est rédigée au nom d'un prêtre des *Cereres* grecques : « T(iti) Livi Crescentis, sectoris, | antist[itis] Cereru(m) gr(a)ekarū(m)¹ », ce qui lève nos incertitudes. La formule dissipe, en effet, toute ambiguïté. Les *Cereres* qu'adorait Titus Livius Crescens ne sont point issues d'un rapprochement laborieux entre des divinités hétérogènes dont les rites se contrecarrent et s'excluent. Malgré les temps révolus depuis leur entrée dans le panthéon africain, leur humble et tardif desservant gardait conscience de leur commune origine hellénique. Les *Cereres* dont il se proclame l'*antistes* procédaient toujours à ses yeux des Thesmophores syracusaines. Au vrai, et comme l'ont pensé M. Toutain², M. Wissowa³, M. Gsell⁴, elles représentent, sous leur vocable latin, les divinités grecques que l'État punique, en détresse, avait solennellement adoptées en 396 av. J.-C., et dont le rayonnement s'est étendu par la suite au delà des murs de Carthage.

\* \* \*

Toutefois, cette conclusion nécessaire laisse deux questions en suspens.

D'abord, si étroitement unies qu'on les imagine, ces deux divinités parèdres n'ont pu abdiquer toute personnalité, et l'on doit s'enquérir des noms individuels qu'elles portaient respectivement. Ensuite et surtout, on ne peut qu'admirer l'extension en territoire berbère et la persistance sous les empereurs romains d'un culte hellénique officiellement importé par des Sémites dont la puissance et la nation sombrèrent en 146 av. J.-C., et l'on doit s'efforcer de rendre compte d'une aussi remarquable longévité.

Sur le premier point, M. Gsell a répondu, pour la période punique, avec les réserves que lui dictaient les lacunes de notre information : « Il est probable », a-t-il écrit, « que les Carthaginois donnèrent aux deux déesses des noms puniques. Peut-être se servirent-ils de ceux d'Ashtart et de Tanit, en y joignant quelque complément⁵. » Pour la période romaine, nous sommes, heureusement, mieux renseignés et capables d'aboutir à des résultats où la part de l'hypothèse se restreint et s'étaye de l'abondance de nos documents. Un peu partout, nous rencontrons

1. Le lapicide a gravé *antistoris*, sans doute à cause du mot précédent : *sectoris*.

2. Toutain, *op. cit.*, I, p. 350.

3. Wissowa, *P. W.*, III, c. 1979.

4. Gsell, *Histoire...*, IV, p. 248.

5. Gsell, *Histoire...*, IV, p. 267.

des prêtresses des *Cereres*<sup>1</sup>. A *Thubursicu Numidarum* (Khemissa), par contre, figurent des prêtresses de *Tellus*, exclusivement<sup>2</sup>; et, dans la proche *Madauros* (Mdaourouch), trois prêtresses de *Tellus*<sup>3</sup> interviennent contre une des *Cereres*<sup>4</sup>. Or, les formules d'épithètes qui nous les font connaître sont rédigées de la même manière, concernent des personnes de la même classe, donnent l'impression d'être interchangeables, comme si *Tellus* n'était à tout prendre que la première des deux *Cereres*<sup>5</sup>. A Bon-Djelida, emplacement du chef-lieu de la *Gens Bacchuiana*, a été copiée l'inscription funéraire d'une prêtresse des *Cereres* : « *Aemilia Amotmicar sacerdos Cererum*<sup>6</sup> », preuve manifeste que le culte des déesses était organisé dans ce petit centre rural. Or, au même lieu, a été découverte la dédicace d'un sanctuaire voué à *Tellus* et à *Ceres* : « *Telluri et Cereri Aug(ustis) sacrum*<sup>7</sup> » ; et ce doublement acquerra tout son sens pour peu qu'on s'arrête à d'autres. A *Vaga* (Béja), par exemple, où la Cérès grecque apparaît à ses adorateurs<sup>8</sup> et groupe autour d'elle et de sa parèdre toute une confrérie de *Ceriales*<sup>9</sup>, s'élevait, à notre connaissance, non un temple des *Cereres*, mais un temple de *Tellus* : *aedes Telluris*<sup>10</sup>. De même, à *Cuicul* (Djemila), où nous saisissons sur le vif l'action des prêtres des *Cereres graekae*<sup>11</sup>, les fouilles ne nous ont révélé l'existence que d'une *aedes Telluris genitricis*<sup>12</sup>. Enfin, détail sur lequel M. Gsell a attiré notre attention dans le beau mémoire qu'il vient de publier dans la *Revue historique*<sup>13</sup>, une inscription latine d'Italie, concernant un certain M(arcus) Caelius Phileiros, qui fut à la fois édile de Carthage rénovée et appariteur de T. Sextius, gouverneur d'Afrique entre 44 et 40 av. J.-C., mentionne que le personnage a employé ses deniers à la construction d'une *aedes Tellu-*

1. Cf. Audollent, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 362 et suiv.

2. Gsell, *Inscriptions latines d'Algérie*, 1373 et 1374.

3. *Ibid.*, 2213, 2214, 2227.

4. *Ibid.*, 2219.

5. C'est peut-être ainsi, pareillement, qu'il faut expliquer la substitution, sur les inscriptions de *Thala*, *Utica* et *Theveste* (cf. *supra*, p. 2, n. 5), de la truie de *Tellus* au porc de *Déméter* du monument de *Thuburbo* (cf. *supra*, p. 2, n. 3).

6. *C. I. L.*, VIII, 12335.

7. *C. I. L.*, VIII, 12332.

8. *C. I. L.*, VIII, 14392.

9. La preuve serait concluante si cette inscription avait été trouvée sur le même site et concernait le même temple que l'inscription de *Vaga*. *C. I. L.*, VIII, 14394.

10. *C. I. L.*, VIII, 14392.

11. Cf. *supra*, p. 3.

12. *C. I. L.*, VIII, 8309, et Albertini, *Bull. Arch. Com.*, 1920, p. CCXVII.

13. Gsell, *Rev. histor.*, 1927, CLVI, p. 5.

*ris*<sup>1</sup>, qui, partant, ne saurait avoir été commencée à Carthage, ni antérieurement à 44 av. J.-C., ni postérieurement à 40 av. J.-C.<sup>2</sup>. Comme aussi bien les textes épigraphiques relatifs à la restauration du culte des *Cereres* dans Carthage ressuscitée nous permettent de remonter jusqu'à 39 av. J.-C.<sup>3</sup>, il est séduisant de supposer avec M. Gsell que la religion reconstituée des *Cereres* carthaginoises s'est installée comme chez elle dans le temple de *Tellus* tout fraîchement bâti pour elle ; et nous sommes ramenés par là même au dédoublement des *Cereres* en *Tellus* et en *Ceres*, que nous suggéraient toutes les observations précédentes. Ainsi, à Rome, le culte des deux Dioscures, les *Castores*, Castor et Pollux, se concentrait en une *aedes* qui s'appela officiellement *Castoris*, au singulier<sup>4</sup> ; et à Syracuse, d'où nous avons appris que Déméter et Korè émigrèrent en Afrique, le sanctuaire qui leur était indivis était placé, tantôt sous leur invocation commune de Thesmophores<sup>5</sup>, tantôt sous l'invocation exclusive de Déméter<sup>6</sup>. Jusque dans le détail de sa nomenclature, la religion latinisée des *Cereres* africaines demeura donc calquée sur son lointain modèle sicilien. Si le latin n'a rendu que par un substantif pluriel — *Cereres* — l'obscur épithète qui, en grec, les désignait ensemble : Θεσμοφόροι, les Thesmophores<sup>7</sup>, du moins à Déméter — Γῆ μήτηρ, la terre-mère<sup>8</sup>, — a-t-il su donner un équivalent qui est une traduction : *Tellus*, voire *Tellus genitrix* comme à *Cuicul*, et à Korè un équivalent qui est une transcription pure et simple : Κέρη = *Ceres*. Et nous sommes d'ores et déjà assurés par le choix de ces dénominations qu'en Afrique le culte des *Cereres*, à l'imitation du culte des Thesmophores syracusaines, consista essentiellement en un culte agraire de la fécondité.

Or, c'est là, justement, la raison profonde qui en explique, à mon avis, la popularité et la durée.

En effet, bien que l'immense majorité de nos documents sur les *Cereres* se répartissent sur les siècles qui ont suivi l'ère chrétienne, l'on ne saurait prétendre que le culte dont ils témoignent ne se rattache qu'au

1. *C. I. L.*, X, 6104.

2. Évidemment d'après les limites chronologiques du gouvernement de T. Sextius.

3. Gsell, *Rev. histor.*, 1927, CLVI, p. 5.

4. *Liv.*, II, 20 et 42.

5. *Plut.*, *Dio*, LVI : τὸ τῶν Θεσμοφόρων τέμενος.

6. *Diod.*, XIX, 5, 5 ; cf. XI, 26, 7. Par contre, *Diod.*, XIV, 63, 1 et 70, 4, partage leur sanctuaire entre Déméter et Korè ; et *Nepos*, *Dio.*, 8, écrit : *aedem Proserpinae*.

7. Sur la diversité et la fragilité des étymologies proposées, cf. Cahen, *Dictionnaire des antiquités Saglio et Pottier*, V, 2, p. 241.

8. Cf. *Cic.*, *De nat. deor.*, II, 67. Cf. Korè appelée *Cyria* à Aumale (*C. I. L.*, VIII, 9020).

relèvement par les Romains, au temps du deuxième triumvirat, de la Carthage incendiée et maudite en 146 av. J.-C. L'inscription, visant le temple de *Vaga*, que j'ai alléguée tout à l'heure<sup>1</sup>, commémore une restauration qui, datée de l'an 2 av. J.-C., en reporte la construction plusieurs générations plus haut, probablement au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; et c'est aussi au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. que rebrousse M. Gsell, lorsque, en raison du style et de l'ornementation, il assigne à la petite chapelle votive de *Thurburbo Maius* « une époque assez voisine de la chute de Carthage<sup>2</sup> ». La diffusion des *Cereres* a donc survécu à la ruine de l'État punique, puisqu'on en suit les progrès après la chute de Carthage ; et, en même temps, elle s'est opérée indépendamment de l'influence de Rome, puisqu'on la constate, comme à *Vaga*, en dehors de la province romaine. Qu'est-ce à dire, sinon que, entre la mort de Carthage punique et la naissance de Carthage romaine, ce sont les rois indigènes qui ont entretenu la flamme sacrée. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur la répartition des inscriptions citant, soit les *Cereres*, soit le sacerdoce des *Cereres*, soit les confréries de *Ceriales*, pour s'apercevoir qu'elles se concentrent surtout à l'ouest de la *fossa regia*, à l'intérieur du royaume numide, plus spécialement dans les parties de ce royaume qui relèvent du patrimoine héréditaire de Masinissa, ou des annexions auxquelles Masinissa a procédé entre 201 et 149, au détriment de la République carthaginoise. Utilisons les excellents relevés de M. Audollent<sup>3</sup>. Même en comptant Carthage et *Thurburbo Maius*, déjà nommées, les localités de la Proconsulaire où nous repérons la trace certaine des *Cereres* ne dépassent pas la demi-douzaine : *Utica*, *Avitta Bibba*, *Furnos Minus*, *Membressa*. Si maintenant nous laissons de côté les localités, comme *Bisica*, *Elephantaria*, la *Gens Bacchuiana*, sur l'appartenance desquelles il est loisible, peut-être, de discuter, nous en compterons encore plus d'une vingtaine qui ressortissaient incontestablement à l'Afrique indépendante : *Vaga*, *Bulla Regia*, *Thugga*, *Uchi Maius*, *Agbia*, *Turrata*, *Mustis*, *Mactar*, *Saradi*, *Cillium*, *Thala*, *Theveste*, *Tipasa*, *Thagaste*, *Madauros*, *Tiddis*, *Lambaesis*, *Mastar*, *Cirta*, *Cuicul*, H<sup>r</sup> el Oust, H<sup>r</sup> Ain Kedim, H<sup>r</sup> Kraker. Cette simple statistique est éloquente. Elle nous montre à l'évidence que les propagateurs imprévus du culte hellénique des *Cereres* en Afrique ne furent, ni les Carthaginois d'avant 146 av. J.-C., ni les Romains d'après 39 av.

1. *C. I. L.*, VIII, 14392 ; cf. *supra*, p. 4, n. 10.

2. Gsell, *Histoire...*, IV, p. 44, n. 7.

3. Audollent, *op. cit.*, p. 362-367.



J.-C., mais bien, entre ces deux dates, les rois berbères de la lignée de Masinissa.

Ce grand chef avait senti, au travers de Carthage, la supériorité, subi l'attrait de la civilisation hellénistique. Il entretenait des relations amicales avec les Grecs de Délos qui lui ont élevé des statues<sup>1</sup>. Il voulut pour ses fils une éducation littéraire assez poussée pour que l'un, Mastanabal, un helléniste au dire de Tite-Live, « *gracis litteris eruditus*<sup>2</sup> », s'en allât à Athènes disputer aux Grecs les prix de leurs courses de chars<sup>3</sup>, et que l'autre, Micipsa, devenu roi à son tour, se plût à attirer des Grecs dans ses résidences<sup>4</sup> et trouvât son plaisir dans la conversation de leurs philosophes<sup>5</sup>. Et, en même temps, nous savons que Masinissa fut le prince dont la volonté transforma les Numides en agriculteurs<sup>6</sup> et des steppes jusqu'alors stériles en vastes champs de céréales<sup>7</sup>. A la réflexion, nous n'avons donc plus lieu d'être surpris du zèle qu'il aurait déployé pour répandre parmi ses sujets des pratiques religieuses qui les initiaient à un rudiment de civilisation grecque, en même temps que, par l'espoir des grasses récoltes qu'elles étaient censées procurer, elles les encourageaient au travail de la terre.

\* \* \*

Peut-être, dira-t-on, mais combien la moindre attestation positive serait préférable à tous ces indices indirects et secondaires? Aussi ai-je cherché le texte probant, et je voudrais établir qu'il se dissimule au détour d'une phrase de Salluste, qu'ont défigurée l'ignorance et l'étourderie de ses copistes.

Il s'agit, dans le *De Bello Iugurthino*, des événements dont *Vaga*, ce centre prospère et anciennement attesté du culte des *Cereres*, a été le théâtre au cours de la campagne de Q. Caecilius Metellus. Le consul, dont l'élection avait été retardée par des intrigues que Salluste nous signale, sans toutefois nous aider à les comprendre, n'a effectivement assumé la direction de la guerre de Jugurtha qu'au début de l'été de 109 av. J.-C. Il n'entre pas en guerre tout de suite, reprend

1. Durrbach, *Inscr. de Délos*, 68 et 69.

2. Liv., *Per.*, 50.

3. Cf. Gsell, *Histoire...*, VI, p. 91.

4. Inscriptions grecques à *Cirta* et à *Hippo regius*. *C. I. L.*, VIII, p. 620, et Gsell, *Inscriptions latines*, 28.

5. Diod., XXXIV-XXXV, 35.

6. Strabon, XVII, 3, 15.

7. Polybe, XXXVI, 6, 7-8.

d'abord en main les légions démoralisées, amuse Jugurtha par de feintes négociations, débauche quelques-uns des émissaires royaux ; puis, sans rompre les pourparlers engagés avec le roi, il envahit brusquement les États numides, s'empresse de loger une garnison dans *Vaga*, « loci praesidium imponit », et frappe cette grande place de commerce du royaume — forum rerum venalium totius regni celebratum<sup>1</sup> — d'une forte réquisition en blé, sans doute en juillet 109<sup>2</sup>. Après quoi, sur les bords de l'oued Mellègue, et au plein de l'été, probablement en août 109, il inflige, en rase campagne, une sévère leçon à Jugurtha<sup>3</sup>, dont la « harka » se débande après la défaite<sup>4</sup>. Puis, tandis qu'il envoie son légat C. Marius rafler les céréales de *Sicca Veneria* (Le Kef)<sup>5</sup>, il tente, avec toutes ses forces, de s'emparer de *Zama Regia*<sup>6</sup>, où Jugurtha avait abrité ses trésors<sup>7</sup> ; mais, s'il y repousse victorieusement toutes les diversions du roi, il ne peut prendre la ville d'assaut, et l'été étant déjà passé, « iam aestatem exactam<sup>8</sup> », c'est-à-dire à la fin de septembre ou au début d'octobre, il lève ce siège infructueux et s'en retourne vers ses quartiers d'hiver dans la province : « in provinciam exercitum hiemandi gratia conlocat<sup>9</sup> ». Son lieutenant, Marius, se dirige sur Utique<sup>10</sup>. Lui-même s'arrête tout près de la frontière et établit son quartier général à *Thisidium*, c'est-à-dire *Thisiduum*, aujourd'hui Krich-el-Oued, sur le cours moyen de la Medjerda, à une étape du royaume<sup>11</sup>.

C'est là qu'il reçoit la nouvelle du massacre de la garnison de *Vaga* : les soldats et les commerçants italiens qui résidaient dans la ville avaient été tués jusqu'au dernier, à la seule exception du préfet, T. Turpilius Silanus ; et c'est de *Thisidium* que Metellus, le soir même, ébranle ses troupes pour tirer de cette sanglante trahison une vengeance immédiate (ch. 66 à 69 du *De Bello Iugurthino*).

Or, Salluste a donné sur les conditions où fut tendu le guet-apens de *Vaga* un renseignement qui, correctement interprété, devient capital.

1. Sall., *De bello Iug.*, 47, 1.

2. *Ibid.*

3. Sall., *De bello Iug.*, 48-53.

4. *Ibid.*, 54, 4.

5. *Ibid.*, 53, 6.

6. Sur cet emplacement, pour moi certain, voir le lumineux article de Ch. Saumagne, *Rendiconti dell' Accademia dei Lincei*, 1925, p. 686 et suiv.

7. Sall., *De bello Iug.*, 58-60.

8. *Ibid.*, 61, 1.

9. *Ibid.*, 61, 2.

10. Ainsi qu'il résulte de Sall., *De bello Iug.*, 64, 5.

11. Tissot, *Géographie comparée...*, II, p. 325.

Je traduis : « Bien qu'assujettis depuis plusieurs mois à l'occupation romaine, les *Vagenses* n'avaient cessé, en leur for intérieur, de former des vœux pour Jugurtha. Le roi, de son côté, n'avait cessé de les obséder de ses prières. Leurs chefs, à la fin, cèdent à ses instances et à l'impulsion de la foule de leurs compatriotes, naturellement mobile, agitée, séditieuse et remuante, « *volgus... ingenio mobili seditiosum atque discordiosum... cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum* » (*De Bell. Jug.*, 66, 2). Ils se lient par une conjuration : « principes civitatis inter se coniurant ». Puis ils règlent tout entre eux et se décident pour le troisième jour, parce que, férié et célébré dans l'Afrique entière, il écartait toute idée de crainte et n'éveillait que des images de divertissement et de plaisir. Lorsque le moment fut arrivé, ils invitent chez eux les centurions, les tribuns militaires et jusqu'au commandant de la place, T. Turpilius Silanus, et, hormis ce dernier, les égorgent au milieu des banquets : « *dein compositis inter se rebus in diem tertium constituunt, quod is festus celebratusque per omnem Africam ludum et lasciviam magis quam formidinem ostentabat. Sed ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militares et ipsum praefectum oppidi T. Turpilium Silanum alius alium domos suas invitant, eos omnes praeter Turpilium inter epulas obtruncant* » (*De Bello Jug.*, 66, 2-3).

A première vue, tout semble clair en ce passage, et ni les éditeurs ni les traducteurs de Salluste ne s'y sont jamais arrêtés. Mais, à la réflexion, il renferme une donnée qui ne résiste pas à l'examen, celle qu'impliquent ces trois mots de la Vulgate : « *in diem tertium* ». Que vient faire ici la mention de ce troisième jour ? Elle est en soi dénuée de toute valeur, puisqu'il n'est pas compté à partir d'une date déterminée et qu'il ne se rapporte, ni à l'occupation de *Vaga*, vieille de plusieurs mois, ni aux démarches de Jugurtha, qui se sont maintes fois répétées, ni à l'organisation d'un complot qui s'est poursuivie, comme il convient, en d'interminables palabres. Ensuite, elle est en opposition avec la suite même du récit de Salluste, puisque l'écrivain eut soin de marquer, par la proposition « *sed ubi tempus fuit* », qu'un laps de temps indéfini, et dans tous les cas bien plus étendu que deux jours consécutifs, s'est écoulé entre le moment où fut prise la décision du complot et celui où elle a été exécutée. Enfin et surtout, elle est contradictoire au raisonnement que Salluste prête aux conjurés, puisqu'elle rompt la relation nécessaire que sa phrase a nettement établie entre la désignation de ce jour et les réjouissances consacrées dont il était rempli. Ce n'est pas, assurément, parce qu'il était le troisième — le troisième à partir de l'on ne sait quand, antérieurement à l'on ne sait

quoi — que les notables de *Vaga* l'ont choisi pour exécuter leur mauvais coup, mais parce que, férié, il dissimulait sous une liesse trompeuse leurs sinistres projets. Avant la proposition « quod is [s. e. dies] festus celebratusque », les manuscrits de Salluste — dont aucun n'est plus ancien que le XI<sup>e</sup> siècle — sont unanimes à transcrire le groupe *in diem tertium* ». Mais c'est là une indication que Salluste n'a pu insérer dans son texte sans tomber dans l'insignifiance et l'absurdité. La leçon *tertium* est peut-être celle de l'archétype auquel nous pouvons remonter aujourd'hui. Elle ne peut, en aucun cas, avoir été celle de l'original, où, après « in diem » et avant « quod is festus celebratusque », intervenait nécessairement le déterminatif qui, d'un mot, évoquait ce jour et annonçait la description subséquente. Je n'hésite donc pas à corriger le mot *tertium*; et, sans modifier le nombre des lettres qui le composent, en gardant quatre d'entre elles, sur les sept qu'il nous offre en tout, et en ne changeant les trois autres qu'en celles qui, dans la minuscule caroline, modèle obligé de copies du XI<sup>e</sup> siècle, leur ressemblent au point de se confondre fréquemment avec elles, l'*i* avec l'*r* allongé et grêle, le *c* tantôt avec le *t* et tantôt avec l'*e*, je lis, au lieu de *in diem tertium*, *in diem [C]er[er]um*<sup>1</sup>, et je comprends : les conjurés de *Vaga* se décident pour le jour des *Cereres*, parce que férié et célébré dans l'Afrique entière ce jour écartait des idées de crainte, éveillait des images de divertissement et de plaisir...

Le récit de Salluste recouvre ainsi son équilibre et sa raison; et il nous apporte enfin la preuve qu'en 109 av. J.-C., sous le règne de Jugurtha, non seulement à *Vaga*, la ville du blé, où trois inscriptions de l'époque impériale attestent la religion des *Cereres* depuis 2 av. J.-C. jusqu'au temps des Sévères<sup>2</sup>, et la plus vieille des trois en refoule l'apparition sur le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>3</sup>, mais dans l'Afrique entière, « per omnem Africam<sup>4</sup> », et surtout, sans doute, comme sur la carte esquissée tout à l'heure<sup>5</sup>, dans ce pays de l'Afrique, compris entre la Numidie cirtéenne et la Proconsulaire, que Salluste connaissait pour les avoir

1. Sur des appellations de ce genre, cf. *dies Solis* (*C. I. L.*, VII, 4124); *dies Saturni* (*C. I. L.*, X, 4121); *dies Iani* (*Ov.*, *Fast.*, IV, 678); *dies Antinoi* (*C. I. L.*, XIV, 2112); *dies Parcarum* (*Prop.*, III, 5, 18; *Virg.*, *Aen.*, XII, 150, etc.).

2. *C. I. L.*, VIII, 14392, 14381, 14394.

3. *C. I. L.*, VIII, 14392; cf. *supra*, p. 6.

4. Sall., *De bello Jug.*, 66, 2. Salluste ne désigne jamais la province par le nom d'Afrique, réservé par lui à l'ensemble des pays qui composent aujourd'hui l'Afrique du Nord (voir l'*Index* de l'édition Budé).

5. Cf. *supra*, p. 6.

gouvernés<sup>1</sup>, le culte des deux déesses était couramment pratiqué par les Numides sédentaires et agriculteurs.

\* \* \*

Instructif en soi-même, ce premier résultat entraîne des conséquences plus intéressantes encore.

Restitué sous sa véritable forme, le texte de Salluste contient, en effet, le seul énoncé que nous possédions de la fête africaine des *Cereres*, et celle-ci cadre, à son tour, avec ce que nous pouvons entrevoir des Thesmophories syracusaines sur lesquelles elle a été modelée.

Selon Salluste, le *dies Cererum* consistait en Afrique en des divertissements, *ludus*; en des plaisirs d'où l'obscénité n'était pas exclue, *lascivia*; en des festins, *epulae*. Tel fut aussi le programme des Thesmophories syracusaines et, à quelques variantes près, le schéma de toutes les Thesmophories grecques.

A Syracuse, comme à *Vaga*, on faisait ripaille en l'honneur des deux déesses; et, en particulier, Héraclide le Syracusain, cité par Athénée, nous a transmis le souvenir des galettes que l'on y cuisait à cette occasion, avec du sésame et du miel: ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος<sup>2</sup>. A Syracuse, comme à *Vaga*, on jouait et plaisantait ferme: pendant les Thesmophories, écrit Diodore de Sicile, c'est l'habitude d'échanger des facéties obscènes — ἀσχρολογεῖν —, parce que ce fut avec des propos de ce genre que l'on avait réussi à faire rire Déméter, affligée de la perte de sa fille Korè<sup>3</sup>. Enfin, à Syracuse comme à *Vaga*, l'obscénité avait libre carrière. De quoi il n'y a pas lieu de s'offusquer. L'obscénité, partout, était inséparable du culte des Thesmophores, puisque partout elles étaient adorées comme déesses de la fécondité, et que, par un processus banal de magie sympathique, les hommes ont d'abord cherché à stimuler par la fécondation des sexes les énergies de la nature. A quelque degré de spiritualité qu'ils se soient haussés à Éleusis, les mystères de Déméter et de Korè n'ont jamais éliminé la grossièreté de ces concepts et de ces éléments primitifs. Comme l'a récemment démontré Ch. Picard, la formule suprême, indicible des initiations — τὸ μέγα καὶ ἄρρητον Ἐλευσινίων μυστήριον — mouille, engrosse-toi — ὕε κῶε<sup>4</sup> — n'était qu'un double et

1. Salluste a gouverné l'*Africa nova* de 46 à 45 av. J.-C.; cf. *P. W.*, IA, c. 1920.

2. Athénée, XIV, p. 647 a.

3. Diod., V, 4, 6.

4. Hippolyte, *Elenchos*, V, 7, 34, p. 87, l. 7 Wendland.

brutal appel à l'accouplement ; et dans les cistes sacrées, dont s'approchaient les mystes avides de se survivre, étaient placées des imitations des organes sexuels, Baubo et Baubôn, κτείς et φαλλός<sup>1</sup>. Les Thesmophories de Syracuse, jusque dans le plein jour de l'histoire, ont entraîné après elles un semblable attirail. Les gâteaux au miel dont parlait, tout à l'heure, Héraclide, s'appelaient des μύλλοι, lèvres pendantes, et ils étaient moulés en forme d'εφίθαια γυναικεῖα<sup>2</sup>. De tels accessoires sont révélateurs du mysticisme sexuel qui constitue le substrat originel du culte des deux déesses, et l'on éprouve, dès lors, moins de peine à comprendre la faveur qu'elles ont acquise chez les sujets de Masinissa et chez leurs descendants. Cette religion hellénique plongeait de lointaines racines dans le vieux fonds naturiste de l'ancienne civilisation méditerranéenne auquel les Numides s'étaient attardés, et il était infaillible que, transplantée chez eux, elle s'y épanouit en vivaces floraisons.

En effet, ce qu'on a écrit des Grecs est encore plus vrai des Berbères : ils ne se représentaient pas les générations de la nature sans union sexuelle<sup>3</sup> ; et rien n'est plus significatif à cet égard que leur « nuit de l'erreur », cette coutume rituelle qui n'aurait pas entièrement disparu du Maroc et que Nicolas de Damas, au siècle d'Auguste, attribuait à certaines tribus libyennes, en un fragment de son œuvre souvent cité<sup>4</sup> : après le repas du soir, que les hommes et les femmes avaient pris séparément, on éteignait les lampes, les hommes s'en allaient rejoindre les femmes et chacun prenait possession de celle sur laquelle il tombait<sup>5</sup>. Or, il semble que les deux déesses aient commencé par présider à une erreur toute pareille, car, en certains cantons arriérés de la Grèce propre, le simulacre continuait, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, d'en être placé sous leur invocation. Du moins est-il reconnaissable dans les Thesmophories que signale Pausanias chez les Achéens de Mysaion. Le troisième jour de cette semaine, dit le Périégète, les femmes restent seules dans le temple de Déméter. Puis, la nuit venue, les hommes y rentrent tous ensemble, et alors commençait dans la fusée des rires, entre les femmes et les hommes, une suite alternée de lazzis et de plaisanteries<sup>6</sup>. L'analogie est frappante. La nuit africaine enveloppe une orgie sacrée.

1. Ch. Picard, *L'épisode de Baubo et les mystères d'Éleusis*, *Revue de l'histoire des religions*, 1927, p. 122 et suiv.

2. Athénée, XIV, p. 647 a.

3. Ch. Picard, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 238.

4. Gsell, *Histoire...*, V, p. 32.

5. Nicolas de Damas, *F. H. G.*, III, p. 462, fr. 135.

6. Pausanias, VII, 27, 10 : ὑπεξίασιν οἱ ἄνδρες ἐκ τοῦ ἱεροῦ... ἐς δὲ τὴν ἐπιούσαν ἀφικομένων

La nuit d'Achaïe n'en admet plus que le faux semblant. Le rite grec reproduit le rite barbare à un stade ultérieur d'évolution. Si bien qu'en convertissant les Numides au culte des deux déesses helléniques les rois indigènes, sans contraindre les penchants ni contrarier les notions de leurs sujets, les élevèrent à une forme plus haute de mentalité religieuse, où une réalité trop crue est remplacée par des symboles. Une fois de plus ici, j'imagine, Masinissa, dont le génie continue l'œuvre de Carthage et anticipe sur les méthodes de l'Islam<sup>1</sup>, aura mérité l'éloge que lui décerne Strabon d'avoir non seulement fixé des nomades, mais civilisé des barbares : ὁ τοὺς νομάδας πολιτικούς κατασκευάσας καὶ γεωργούς<sup>2</sup>.

\* \* \*

Peut-être accusera-t-on ce dernier rapprochement d'être un peu forcé. Mais la nuit de l'erreur et les Thesmophories n'offrent pas uniquement ce trait commun de dériver de la croyance, si répandue dans les sociétés rudimentaires, que le commerce sexuel favorise la génération quelle qu'elle soit, « la bonne venue des céréales confiées à la terre<sup>3</sup> », autant que la prospérité des familles humaines, εἰς σύστημα τῆς γενέσεως τῶν κερπῶν καὶ τῆς τῶν ἀνθρώπων σπορᾶς, comme le dit le scoliaste de Lucien, à propos des Thesmophories d'Athènes<sup>4</sup>. Nuit de l'erreur et Thesmophories étaient assez rapprochées dans le temps pour que la substitution de la seconde fête à la première ait pu s'effectuer facilement.

En ce qui concerne la « nuit de l'erreur » des Dapsolybiens, Nicolas de Damas nous apprend qu'elle revenait périodiquement : c'était, semble-t-il, une fête « mobile », dont le retour se plaçait à des dates variables, suivant les années, mais toujours après le coucher des Pléiades<sup>5</sup>. Or, au siècle où vécut Nicolas de Damas, le coucher des Pléiades marquait pour les laboureurs italiens la fin des semailles :

At si triticeam in messem robustaque farra  
Exercebis humum solisque instabis aristis

ἐς τὸ ἱερὸν τῶν ἀνδρῶν, αἱ γυναῖκες τε ἐς αὐτοὺς καὶ ἀνὰ μέρος ἐς τὰς γυναῖκας οἱ ἄνδρες γέλῳτι τε ἐς ἀλλήλους χρώνται καὶ σιῶμασι.

1. Il faut tenir compte ici de l'opinion de E.-F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb* (Paris, 1927, *passim*), que, depuis Carthage, la lutte perpétuelle au Maghreb se livre entre sédentaires et nomades, et de celle de W. Marçais, que l'Islam tend, par l'organisation même de sa vie rituelle, à la formation des villes.

2. Strabon, XVII, 3, 15.

3. Gsell, *Histoire...*, V, p. 32.

4. Schol. Lucian, in *Meretr.*, II, 1, p. 276 Rabe.

5. Nicolas de Damas, *loc. cit.* : μὲν ἡμέρᾳ μετὰ δύσιν Πλειάδος...

Ante tibi Eoae Atlantides abscondantur  
 Debita quam sulcis committas semina<sup>1</sup>,

et il est rapporté exactement par Pline au 3 des ides de novembre, soit au 11 novembre<sup>2</sup>.

Par conséquent, il résulte explicitement du témoignage de Nicolas de Damas que la « nuit de l'erreur » africaine tombait après le 11 novembre, et implicitement qu'elle constituait une fête des semailles destinée à promouvoir la croissance des germes récemment déposés dans le sein de la terre. Or, les Thesmophories de Syracuse ne possédaient point d'autre signification et se célébraient à la même époque de l'année. Diodore nous enseigne, en effet, que dans cette ville les deux déesses, les *Cereres* des inscriptions latines, avaient obtenu deux fêtes annuelles : la fête de Korè, en souvenir de la descente de Korè dans l'Hadès, lorsque la maturation du blé était achevée, τὴν γὰρ Κόρης τὴν κατατογῆν ἐποιήσαντο περὶ τὸν καιρὸν ἐν ᾧ τὸν τοῦ σίτου καρπὸν τελεσιουργεῖσθαι συνέβαινε<sup>3</sup> ; et les Thesmophories proprement dites, la grande réjouissance déployée sous l'invocation de Déméter, lorsque, Korè ayant été rendue au jour et à la tendresse de sa mère, la semence du blé commençait sa croissance : τῆς δὲ Δήμητρος τὸν καιρὸν τῆς θυσίας προέκριναν ἐν ᾧ τὴν ἀρχὴν ὁ σπόρος τοῦ σίτου λαμβάνει<sup>4</sup>. Le géographe Théobald Fischer assigne comme date moyenne de la récolte en Sicile le 5 juin<sup>5</sup> : la fête de Korè tombait donc en une période qui correspond au mois de mai ; et il fixe au 20 novembre le temps moyen des semailles siciliennes<sup>6</sup> : les Thesmophories avaient donc lieu quinze jours ou trois semaines plus tard, en décembre ; et, puisque les conditions de la culture en Afrique sont à peu près identiques<sup>7</sup>, la conclusion doit donc, en gros, valoir pour la fête des *Cereres*, ces incarnations latines des divinités thesmophores.

Aussi bien est-il possible de la préciser encore grâce aux informations que nous fournissent sur les deux déesses les documents romains.

Et d'abord celle que nous a apportée le texte de Salluste. Les vêpres de *Vaga* — l'on pourrait presque ajouter maintenant les vêpres siciliennes de *Vaga* — contées aux chapitres 66-68 du *De Bello Iugurthino*, y surviennent à la suite de deux événements susceptibles d'une data-

1. Virg., *Georg.*, I, 221 et suiv.

2. Pline, *N. H.*, XVIII, 235.

3. Diod., V, 4, 6.

4. Diod., V, 4, 7.

5. Th. Fischer, *Beiträge zur physischen Geographie Siciliens*, Leipzig, 1877, p. 111.

6. *Ibid.*

7. Cf. Gsell, *Histoire...*, I, p. 91 et 173. Il y a des années où le retard des pluies ajourne les semailles jusqu'au 5 décembre. Elles se font d'ordinaire à la fin de novembre.



tion approximative : 1<sup>o</sup> la prorogation de Metellus dans son commandement de Numidie (chap. 62, 10) ; 2<sup>o</sup> la démarche tentée par C. Marius auprès du général en chef en vue d'être autorisé à rentrer à Rome pour y briguer le consulat (chap. 63-64), et les intrigues que Marius, dépité de son échec provisoire, se prend à nouer contre Metellus (chap. 65). Le sénatus-consulte auquel Salluste fait allusion dans sa phrase : « et Romae senatus de provinciis consultus Numidiam Metello decreverat<sup>1</sup> », doit s'entendre, sous peine d'imputer à l'écrivain une grossière interversion des formalités constitutionnelles romaines, du sénatus-consulte obligatoire, par lequel, depuis 123 av. J.-C., et en vertu d'une loi de C. Gracchus<sup>2</sup>, les *Patres* étaient tenus de désigner les provinces consulaires de l'année suivante avant l'élection des consuls : du moment qu'ils n'avaient pas inscrit la Numidie parmi elles, c'est qu'ils avaient décidé d'y proroger Metellus, et cette résolution a précédé les comices consulaires de 109 pour 108 av. J.-C.

Il en va de même de la tentative de Marius qui, plus tardive, serait devenue sans objet ; et Salluste a souligné la simultanéité des deux faits par le membre de phrase « per idem tempus », qui, dès le début du chapitre 63, lui sert de transition entre l'un et l'autre.

Dès lors, si l'on admet avec Mommsen<sup>3</sup> qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère les comices consulaires se tenaient normalement dans le courant du mois de novembre, c'est aussitôt après, que Marius, déçu dans ses ambitions consulaires, est passé envers son chef et protecteur à l'opposition militante : ensuite a éclaté la révolte des *Vagenses*, en décembre, par conséquent.

Poussons notre enquête un peu plus avant. Nous connaissons par les inscriptions latines d'Afrique plusieurs titulaires de la prêtrise des *Cereres* à Carthage<sup>4</sup>. Reconstitué au lendemain de la restauration de Carthage par les triumvirs<sup>5</sup>, leur sacerdoce était annuel, et les mentions épigraphiques où il figure sont accompagnées du chiffre de l'année où ils l'avaient revêtu. La seule d'entre elles qui soit exactement datée consiste en la dédicace d'une statue à Septime Sévère érigée à *Uchi-Maius* (H<sup>r</sup> Douamès) aux frais d'un certain C. Lucilius C. f. Athenaeus, prêtre des *Cereres* de Carthage en la 235<sup>e</sup> année du relèvement de ce

1. Sall., *De bello Jug.*, 62, 10.

2. Willems, *Droit public*<sup>2</sup>, Louvain, 1912, p. 198.

3. Mommsen, *Droit public*, II, p. 248. Le calendrier d'alors correspond, du reste, au calendrier Julien (Beloch, *Klio*, XV, p. 440 et suiv.).

4. Cf. les relevés de M. Audollent, *op. cit.*, *loc. cit.*

5. Cf. Gsell, *Rev. histor.*, 1927, CLVI, p. 5.

sacerdoce<sup>1</sup>. Le nom de Septime-Sévère est suivi de tous ses titres, et entre autres de sa 5<sup>e</sup> puissance tribunicienne, ce qui nous reporte au delà du 10 décembre 196, et de sa 8<sup>e</sup> salutation impériale, ce qui nous retient en deçà, non seulement de sa victoire de Lyon (19 février 197), où il mérita la 10<sup>e</sup>, mais de la victoire antérieure de *Tinurtium* (Tournus), qui, dans le courant de janvier 197, lui avait valu la 9<sup>e</sup><sup>2</sup>. Nous sommes donc ramenés de toute façon aux vingt derniers jours du mois de décembre 196, qui aussi bien se trouvent être ceux où la 8<sup>e</sup> salutation impériale de Septime-Sévère est frappée sur ses monnaies<sup>3</sup>. Si l'on admet, selon toutes les vraisemblances, que la statue d'*Uchi Maius* a été offerte à ses concitoyens par C. Lucilius Athenaeus dans la joie de son élévation à la prêtrise de Carthage et comme don de joyeux avènement sacerdotal, l'on est conduit par là même, non seulement à remonter à la fin de l'an 39 av. J.-C. le début de l'ère des *Cereres* dans la nouvelle Carthage<sup>4</sup>, mais à la faire partir du *dies Cererum*, que nous a révélé Salluste, et qui, du même coup, se place dans le courant du mois de décembre, après le 10.

Mais il y a mieux : le calendrier romain désigné sous le nom de *Fasti Praenestini* nous fournit, pour les ides de décembre, l'indication suivante : « Telluri et Cererji in Carinis... lectisternium », et Mommsen l'a confrontée<sup>5</sup> avec un passage d'Arnobé, qui, en effet, l'éclaire : « Mais oui, » goguenarde Arnobé, « il y aura un lectisterne de Cérès aux ides prochaines, car les dieux ont des lits ; et c'est le *natalis* de *Tellus*, car les dieux sortent du ventre de leurs mères. — Lectisternium Cereris erit idibus proximis ; habent enim dii lectos ;... Telluris natalis est, dii enim ex uteris prodeunt<sup>6</sup>. — Sans Arnobé de *Sicca*, nous ignorerions tout de la fête romaine de *Tellus* dans le quartier des Carènes. Grâce à Arnobé de *Sicca*, qui s'y est intéressé en sa qualité d'Africain et parce qu'il reconnaissait en elle la fête des *Cereres* de ses compatriotes, nous pouvons conclure qu'en effet elles coïncident. Je sais bien qu'on explique d'ordinaire l'expression *natalis Telluris* de la même façon que M. Wissowa, en la réduisant prosaïquement au banal anniversaire de la fondation du temple de *Tellus*, aux Carènes<sup>7</sup>. Mais c'est là sûrement un contresens. S'il ne s'agissait que de l'érection d'un sanctuaire, non

1. *C. I. L.*, VIII, 26255.

2. Fluss, *Septimius Severus*. P. W., II A, c. 1967.

3. *Ibid.*, c. 1963.

4. Comme M. Gsell a été le premier à le remarquer (*Rev. histor.*, 1927, CLVI, p. 5).

5. *C. I. L.*, I<sup>2</sup>, p. 337.

6. Arnobé, *Adv. Gent.*, VII, 32.

7. Wissowa, *Kultus und Religion der Römer*<sup>2</sup>, Munich, 1912, p. 195.

de l'apparition de la divinité elle-même, Arnobe, qui n'aurait eu que l'embarras du choix entre les *natales* de ce genre, n'eût pas été forcé de se rabattre sur un exemple aussi particulier ; et, surtout, ses ironies sur les dieux qui sortent du ventre de leurs mères fussent tombées à plat. Le 13 décembre, se fêtait, non l'anniversaire de la fondation du temple de la Terre-Mère, mais la nativité de la Terre elle-même. La cérémonie se célébrait suivant le rite grec, puisqu'elle comprenait un lectisterne<sup>1</sup>. Elle solennisait le réveil de la nature, le blé qui lève dans les sillons, comme les Thesmophories. Enfin, elle associait *Ceres* à *Tellus*, comme à Syracuse Déméter et Korè, comme en Afrique les deux *Cereses*, c'est-à-dire, nous l'avons vu, *Tellus genitrix* et *Ceres*<sup>2</sup>. En sorte que nous pouvons affirmer qu'au moins après l'institution du calendrier julien, antérieure de cinq ans à la publication du *De bello Iugurthino*<sup>3</sup>, à Rome comme en Afrique, et en Afrique comme à Rome, le *dies Cererum*, à la fois considéré comme le *natalis* de *Tellus* et célébré par un lectisterne de Cérés, tombait le 13 décembre, comme c'est à un jour correspondant au 13 décembre julien que fut fixée, après une neuvaine de recueillement, la grande liesse des Thesmophories syracusaines<sup>4</sup>, dont l'écho s'est prolongé jusqu'au seuil des temps modernes.

Le folkloriste de la Sicile, Pitre, a, en effet, depuis longtemps remarqué, sans que les archéologues aient jamais utilisé son observation, que Santa Lucia, la patronne chrétienne de Syracuse, hérita les pouvoirs que les païens de la contrée attribuaient à Déméter et à Korè. On y fête la sainte deux fois l'an, en reconnaissance du salut qu'à deux reprises elle aurait apporté aux Syracusains menacés de mourir de faim : à la *Santa Lucia delle Quaglie*, on honore l'un de ces miracles. La population allait succomber d'inanition : à peine la châsse de la sainte avait-elle été exposée qu'on vit s'abattre sur la cité un vol de cailles si dense et nombreux que les habitants n'avaient que les mains à allonger pour prendre le gibier<sup>5</sup>. Lors de la grande fête de Santa Lucia, au jour anniversaire de son martyre, on commémore le miracle qui s'était manifesté à sa mort. Une cruelle disette décimait les Syracusains, quand, le soir, apparut toute une

1. Wissowa, *op. cit.*, p. 301. Wissowa attribue au début du second siècle av. J.-C. l'introduction à Rome de ce rite grec de Tellus et Cérés. Peut-être faut-il le reculer d'une génération, au temps où les Romains s'allièrent à Hiéron II de Syracuse.

2. Cf. *supra*, p. 5.

3. Vers 40 av. J.-C. ; cf. Schanz, *Gesch. der röm. Lit.*, I, 2, p. 175.

4. Cf. Diodore, V, 4, 7, et Ov., *Mét.*, X, 431. Ovide connaît d'ailleurs l'intervalle de six mois qui sépare les deux fêtes de Déméter et Korè (*Mét.*, V, 566 et suiv. ; *Fastes*, IV, 614).

5. Pitre, *Feste patronali in Sicilia*, Turin, 1900, p. 173.

flotte, chargée de blé, qui en hâte débarqua sa cargaison et leva l'ancre dans la nuit, sans que ses équipages eussent réclamé rien à personne, sans que personne eût jamais su d'où elle était venue, où elle s'en était retournée<sup>1</sup>. A mon sens, de ces deux solennités la première, qui mêle le souvenir de Santa Lucia à celui des cailles d'Ortygie, l'île aux cailles (ὄρτυγες) que Déméter avait donnée jadis en présent à sa fille<sup>2</sup>, rappelle et remplace la fête de Korè et, comme elle autrefois, se déploie toujours au mois de mai. La seconde, qui est liée au *natalis* de la sainte, tel qu'il est consigné dans ses Actes, rappelle et remplace, à mon avis, la réjouissance des Thesmophories. A la Santa Lucia, il est d'usage de manger la *cuccia*, un gâteau cuit au miel, suivant la recette des *mulloi* que les dévots des Thesmophores consacraient à leurs déesses<sup>3</sup>; et le *natalis* de Santa Lucia s'inscrit dans le calendrier chrétien au 13 décembre<sup>4</sup>, comme s'inscrivirent jadis au 13 décembre, dans les calendriers païens, le *natalis Telluris* et le lectisterne de Cérès, cette fête où Arnobe nous a fait retrouver le *dies Cererum*, et qui n'était, en Italie comme en Afrique, qu'une transposition des Thesmophories syracusaines.

Ainsi le culte populaire de la sainte chrétienne s'est inséré dans le cadre où s'était accompli celui des vieilles divinités helléniques, qui, de Syracuse, s'était propagé jusqu'à Rome et, par l'intermédiaire de Carthage et l'action des rois numides, dans l'Afrique entière; et cette coïncidence vérifie du même coup toutes nos hypothèses : l'identité des Thesmophores grecques et des *Cereres* africaines, le dédoublement des *Cereres* africaines en *Tellus genitrix* et en *Ceres*, la correspondance du *dies Cererum* avec la fête romaine de Tellus et de Cérès, d'une part, et, de l'autre, avec la journée d'allégresse qui couronnait les Thesmophories siciliennes; et, par surcroît, comme ce jour, fixé à Rome, en Sicile et en Afrique au 13 décembre, était, au dire de Salluste, « festus celebratusque » à *Vaga* et dans toute la Numidie dès l'an 109 avant notre ère, nous découvrons finalement dans le récit de l'historien latin un des rares supports où suspendre solidement sa chronologie toute relative de la guerre contre Jugurtha.

1. Pitrè, *op. cit.*, p. 174.

2. Diod., V, 3, 4; Pausanias, VIII, 31, 2; cf. Ciaceri, *Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia*, Catane, 1911, p. 166.

3. Pitrè, *op. cit.*, p. 174; cf. *supra*, p. 17.

4. Cf. *Analecta Bollandiana*, I, p. 497.